

**SCOPE**

Ce document décrit les termes et les conditions figurant au bas de toutes commandes de Laborie Medical Technologies Canada ULC (LABORIE). Tous les employés et individus dont les fonctions nécessitent des relations avec des fournisseurs doivent être familiarisé avec ces termes et conditions.

**REMARQUE : les Bons de commande du Canada utiliseront cette version anglaise (Q741-WI-01-TMV Schedule 5) et la version française (Q741-WI-01-TMV Schedule 6).**

**LABORIE MEDICAL TECHNOLOGIES CANADA ULC**

\*\*\* Notes Importantes \*\*\*

**Termes et conditions standards :**

1. Le numéro de bon de commande doit apparaître sur toutes les factures, bons d'expédition ainsi que sur les colis.
2. Ce document a préséance sur toutes les soumissions ou accords verbaux en rapport avec cet achat. LABORIE n'accepte aucune responsabilité de coûts ou de dépenses (sauf en ce qui à trait aux taxes exigibles) autres que celles spécifiquement stipulées sur ce bon de commande.
3. Tous les fournisseurs, consultants et entrepreneurs de LABORIE ont la responsabilité de prévenir immédiatement LABORIE par écrit en cas d'impossibilité de fournir le bien ou le service tel que spécifié sur le bon de commande et selon les termes et conditions énoncés.
4. Le fournisseur accepte de notifier à LABORIE tout changement dans les produits ou services avant l'expédition et LABORIE se réserve le droit de refuser l'expédition si les changements ne sont pas acceptés.
5. LABORIE se réserve le droit de vérifier à la source ou lors de la réception, que le produit acheté ou service obtenu, se conforme aux besoins spécifiés. La vérification par LABORIE ou l'un de ses représentants, n'élimine pas l'obligation du fournisseur, consultant ou entrepreneur de fournir des produits et services acceptables n'y n'exclue un rejet ultérieur.
6. Dans l'éventualité que le produit ne satisfasse pas tous les besoins spécifiés, sur le bon de commande, alors LABORIE se réserve le droit d'annuler cette commande, retourner le produit pour plein crédit, ou pour le retravailler au frais du fournisseur. À partir de l'avis, par LABORIE, tous les frais et dépenses encourus par LABORIE suite au rejet du produit, seront déduits directement à même la facture du fournisseur.
7. NE PAS déclarer de valeur pour l'assurance après du transporteur.
8. Nous ne paierons pas les frais de valeur déclarée ; l'absence de respect de cette requête résultera en une déduction de la remise du fournisseur.
9. TOUTES les pièces informatiques & électroniques DOIVENT être conformes à la norme ROHS sinon LABORIE se réserve le droit de refuser l'expédition.
10. Tout produit nécessitant une stérilisation doit avoir un certificat de stérilisation avant sa livraison.
11. Veuillez-vous assurer que les factures sont envoyées par courrier électronique à l'adresse [APToronto@laborie.com](mailto:APToronto@laborie.com) ou par voie postale à l'adresse de notre siège social notée sur le présent Bon de commande.